



Covid 19: les principes d'organisation et les gestes protecteurs au REAAP

- Les ateliers reprennent sur la base des informations à retrouver sur la plaquette.
- Le respect des horaires des ateliers sera nécessaire pour permettre leur bon déroulement.
- Le nombre de parents et d'enfants accueillis dans les ateliers REAAP n'est pas limité à ce jour.
- Un sens de circulation sera établi pour éviter le croisement des personnes dans les locaux.
- L'entrée des locaux de la maison de l'Enfance ne peut accueillir toutes les personnes à la fois (parents accompagnés des enfants concernés). Si l'espace d'accueil est occupé, vous devrez patienter et respecter les règles de distanciation en vigueur.
- Le port du masque est obligatoire :
 - sur le parking de la Maison de l'Enfance, ainsi que dans les espaces verts aux abords de l'espace François Mitterrand et les parkings aux alentours (arrêté Préfectoral du Nord du 31/07/2020)
 - lors de tous vos déplacements au sein des bâtiments, allers et venues aux toilettes, salle de change, cuisine, couloir, local poussette...
- Le port du masque n'est pas obligatoire dans les locaux dédiés aux activités du REAAP, en présence des enfants si la distanciation d'1 m entre les adultes est respectée. Son port lors des ateliers reste à votre convenance.
- A votre arrivée, il vous est demandé de laver les mains des enfants au lavabo. Il convient également de laver les vôtres ou, à défaut, de les frictionner au gel hydroalcoolique.
- Pour le change des enfants, du papier à poser sur les tapis de change sera à votre disposition. Vous pouvez également envisager de prendre votre propre serviette éponge.
- Les enfants et les parents devront se déchausser, comme à l'habitude.

Cette organisation est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des dispositions gouvernementales.